



Toulouse le 5 décembre 2020

Objet : Actualités sociales

La Tribune 30 novembre 2020 : Le déficit de la Sécurité Sociale est estimé à 49 millions d'euros. Pour 2021, il est estimé à 35,8 milliards d'euros.

Le PLFSS 2021 acte la création d'une 5<sup>ème</sup> Branche de la Sécurité Sociale, dédiée à la prise en charge de la perte d'autonomie. Elle doit venir s'ajouter aux quatre Branches existantes : maladie – Retraite – Famille – Accident du Travail. Pour 2021, elle est financée par les crédits de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ainsi que ceux dédiés à l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant handicapé).

Le Gouvernement va débloquer 200 millions d'euros pour que les aides à domicile qui interviennent chez les personnes âgées et les handicapés puissent bénéficier d'une hausse de salaire d'environ 15%.

Localtis 1<sup>er</sup> décembre 2020 : Le PLFSS crée la 5<sup>ème</sup> Branche que les lois organiques et ordinaires du 7 août 2020 avaient mise en place. La mesure figure aux articles 32 à 34 (nouvelles numérotation). Il y manque un cadrage précis des prestations qui seront servies par la Branche Autonomie. Le financement complet ne se mettra pas en place avant 2 ans. La gouvernance est confiée à la CNSA. La composition du conseil d'Administration ne correspond pas à celle d'un organisme de Sécurité Sociale. Outre, les fractions du CSG actuelle et le produit de la « journée de solidarité », il est prévu le transfert à la 5<sup>ème</sup> Branche de l'ONDAM Médicosocial, aujourd'hui inscrit dans les comptes de la Branche Maladie. Le gouvernement est habilité à prendre par voie d'ordonnance toute mesure permettant sa création.

Le Figaro 1<sup>er</sup> décembre 2020 : La France consacre 32% de son PIB aux dépenses publiques sociales, bien plus que la moyenne des 38 pays membres qui s'élève à 19,9%. La plus grosse part de ces dépenses est dédiée aux pensions de retraite et de reversion, ainsi qu'au système de santé. Ces dernières représentent 8,5% du PIB. Selon l'OCDE ces différences de dépenses publiques sont liées à la structure d'âge de la population et à la nature des systèmes de santé et de pension.

L'OCDE constate que les dépenses publiques sociales sont progressivement tirées vers le haut par le vieillissement de la population et les crises économiques. La pandémie de 2020 devrait entraîner une nette augmentation des dépenses sociales.

Entre 2030 et 2050, ce sont 211000 personnes de plus qui pourraient vivre en EHPAD. Aujourd'hui 610 000 personnes âgées en perte d'autonomie vivent en EHPAD. Selon la DREES, dans 10 ans, 21 millions de seniors de plus de 60 ans vivront en France soit 3 millions de plus qu'en 2019. Il faudra doubler le rythme d'ouverture de places observées depuis 2012.

AEF Info 1<sup>er</sup> décembre 2020 : La Caisse des Dépôts et le service de retraite de la DGFIP (Direction des Générales de Finances Publiques) ont signé une convention de coopération pour mettre en commun leur outil informatique retraite. Ce partenariat sera concrétisé par la mutualisation de leurs outils de liquidation et de paiement des retraites. Selon Laurent Pietraszewski, le rapprochement et la mutualisation mise en œuvre seront précieux lorsque les débats sur la réforme de retraite pourront reprendre.

PSI 1<sup>er</sup> décembre 2020 : Les négociateurs pour la réforme de la Santé au travail sont entrés dans la phase finale de la négociation.

PSI 1<sup>er</sup> décembre 2020 : Tandis que la Sarthe lance la nouvelle maison départementale de l'autonomie (MDA), une maison s'ouvre pour envisager la généralisation du dispositif. La MDA est un rapprochement de la MDPH et des services du Conseil Départemental en charge des personnes âgées, à travers un schéma départemental unique d'organisation sociale et médicosociale. Le rapport VACHEY prévoit trois scénarios possibles pour les MDA : 1 – un statut de groupement d'intérêt public, 2 – une intégration aux services du département, 3 – un statut d'établissement public. Dominique Libault est chargé de réaliser un bilan des MDA en vue d'une éventuelle généralisation.

Le Monde 4 décembre 2020 : Lors d'un déjeuner à l'Élysée avec les Présidents de groupe du Sénat, Emmanuel Macron, indique qu'avant de revenir sur la construction d'un système universel de retraite, il faut d'abord sortir de la crise. Cela infirme les déclarations de Bruno Lemaire estimant que cette réforme était « la priorité absolue ».

ActuEL HSE 4 décembre 2020 : Dans un communiqué du 2 décembre 2020, l'Assurance Maladie précise qu'il n'est plus possible d'adresser de nouvelles demandes de subvention Prévention Covid, le budget étant épuisé. 50 millions d'euros ont été consacrés à cette subvention mises en œuvre par la Branche ATMP pour aider les TPE et PME à prévenir le risque de Covid 19 au travail.

La campagne de vaccination Covid démarrera début janvier 2021 pour les personnes âgées en EHPAD et les professionnels présentant un risque. La deuxième étape suivra en février pour les plus de 75 ans et ensuite, les plus de 69 ans.

-----